



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à vingt heures trente minutes,
Les membres du Conseil Municipal de la commune de Tiffauges, dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence du Maire, Marcel BROSSET
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 7 décembre 2021
Nombre de présents ou représentés : 19
Nombre de votants : 19

Étaient présents : M. Marcel BROSSET, Maire, M. Yohan RICHARD, 1er adjoint, Mme Béatrice LANDREAU, 2ème adjointe, M. Dominique CHIRON, 3ème adjoint, Mme Nadège GUIMBRETIERE, 4ème Adjointe, M. Alexandre BITOT, Mme Claire BRIN, Mme Dolorès BUTEAU, Mme Françoise GUILAULT, M. Maxime MARTIN, Mme Isabelle MOUILLE, Mme Céline MOUILLE, Mme Catheline PASQUIER, Mme Céline PÉTORIN, M. Jean Michel POILANE, M. Anthony SUBILEAU.

Absents excusés : M Yann CHAPERON, M. Christian LAMI, Mme Isabelle MOUILLE, M. Damien MINOZA.

Procuration : M Yann CHAPERON ayant donné procuration à Mme Claire BRIN, M. Christian LAMI ayant donné procuration à M Dominique CHIRON, Mme Isabelle MOUILLE ayant donné procuration à Mme Béatrice LANDREAU, M. Damien MINOZA ayant donné procuration à M Yohan RICHARD.

Secrétaire de séance : Mme Céline MOUILLE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. **Madame Céline MOUILLE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, et les élus ayant accepté l'amendement d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Approbation du compte rendu de la réunion du 8 novembre 2021 à l'unanimité.

THÈME 1 : DÉCISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

- PEPS, Vidéoprojecteur Salle Poly. (5 171,62€)
- FAUCHET, Changement pompe circulaire chauffage école JYC (2 359,82€)
- GIRARDEAU, Gravier (480,59€ + 397,07€)
- MONTAIGU CEDEO, Bonde à grille inox périscolaire (32,02€)
- VLOK, Location de nacelle pour la pose des décors de Noël (691,21€)
- MIV, Location Borne wifi pour le marché de Noël (564€)
- SC MEDIA, cartes de vœux (258€)
- QUICAILLERIE DU BOCAGE, Paillage (112,27€)
- FAUCHET, Remplacement sonde chauffe-eau Salle Polyvalente (473,88€)

THÈME 2 : DROIT DE PRÉEMPTION

Informations sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie :

- Renonciation au droit de préemption pour une DIA sur la parcelle B 1158 située Lieu-dit Puy Pelé,
- Renonciation au droit de préemption pour une DIA sur les parcelles AB 491, 571 et 694 situées 27 Grande Rue,
- Renonciation au droit de préemption pour une DIA sur les parcelles AB 334 et 576 situées 5 Rue du Puy Pelé.

THÈME 3 : FINANCES

3.1 Demande de subvention - DSIL

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que le projet d'aménagement de la Grande Rue peut faire l'objet d'une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer afin de l'autoriser à faire une demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Monsieur le Maire demande également aux membres du conseil d'approuver le plan de financement afférent à ce projet :

| | |
|---|---------------------------|
| Coût prévisionnel de l'opération (H.T.) | 256 593,00 € |
| Subvention DSIL (30%) | 102 637,20 € |
| Amende de Police (10%) | Montant inconnu à ce jour |
| Autofinancement | 153 955,80 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

- Solliciter la Dotation de Solidarité d'investissement Local auprès de la Préfecture de la Vendée concernant le projet : Création, aménagement et sécurisation d'un parking déminéralisé - Grande Rue,
- D'approuver la modification du plan de financement ci-joint,
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès de la Préfecture de Vendée.

3.2 Garantie d'emprunt de la commune pour le financement du projet des Cordes 2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réalisation de la zone d'habitation Les Cordes a été confiée à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée dans le cadre d'un traité de concession.

Pour financer ces travaux, l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée doit contracter un emprunt d'un montant de 220 000 € auprès de la Caisse d'Épargne, et sollicite une garantie d'emprunt de la Commune.

Les conditions de l'emprunt sont les suivantes :

- Montant : 220 000 €
- Taux d'intérêt fixe : 0,39 %
- Durée : 3 ans dont 1 an de différé de remboursement de capital
- Frais de dossier : 350 €
- Garantie : 80 % de la commune de Tiffauges

Cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du C.G.C.T. et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division des risques au partage des risques.

Si l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée, pour quelque cause que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes exigibles dues par elle en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, le garant s'engage à en effectuer le versement en son lieu et place à première demande de l'organisme prêteur adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

- D'approuver la garantie d'emprunt de la commune à hauteur de 80 % de l'emprunt total pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt contracté par l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée d'un montant de 220 000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette garantie.

3.3 Prime de fin d'année

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette année les agents bénéficieront d'une prime de fin d'année d'un montant de 150 euros sur la base d'un temps complet, au prorata du temps de travail de l'agent le cas échéant et du temps de présence au cours de l'année de référence avec un minimum de 50 euros. Cette prime de fin d'année sera versée sur le salaire de décembre.

3.4 Cadeaux de fin d'année pour les agents de la collectivité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de Noël, des chèques cadeaux, d'une valeur de 50 euros, sont offerts au personnel :

- 50 euros pour les agents ayant travaillé sur l'année complète ;
- 25 euros pour les autres agents.

Les chèquiers seront remis aux agents lors des vœux du personnel programmés le vendredi 14 janvier 2022.

THÈME 4 : AMÉNAGEMENT / URBANISME

4.1 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (Annexe 1)

Monsieur le Maire notifie le Conseil Municipal de la réception du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) au titre de l'assainissement collectif pour l'année 2020, adopté par le Conseil Communautaire du Pays de Mortagne en séance du 4 novembre dernier.

Le RPQS expose les caractéristiques du service. Il précise les indicateurs techniques, financiers et de performance, et doit faire l'objet d'une présentation au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il est mis à la disposition du public et mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif - exercice 2020.

4.2 Attribution du marché de travaux d'assainissement et de voirie projet Grande Rue (Annexe 2)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes a engagé une consultation passée sous la forme d'une procédure adaptée, en application des articles L. 2123-1 ; R. 2123-1 et R.2123-7 du Code de la commande publique pour des travaux d'assainissement sur la commune de Tiffauges.

La date de remise des offres était le 29 novembre 2021 à 12h00. Trois dossiers ont été retirés et trois offres ont été réceptionnées par voie électronique. Les critères d'analyse des offres sont la valeur technique et le prix. Cette analyse a été effectuée par le maître d'œuvre.

Le candidat pressenti est l'entreprise SAS CHOLET TP pour un montant de 266 479,00 € HT. Nous sommes aujourd'hui en attente d'une pièce complémentaire, une fois cette pièce rattachée au dossier, nous pourrions alors attribuer ce marché lors de notre prochain Conseil en janvier 2022.

THÈME 5 : DIVERS

Conseils Municipaux : 10 janvier 2022, 14 février 2022, 14 mars 2022 (vote du budget)

Vœux du Maire : Dimanche 9 janvier 2022 (possibilité de report)

Vœux du Maire au personnel : Vendredi 14 janvier 2022

Commissions intercommunales

Aménagement des abords de la Communauté de Communes : Une présentation de l'aménagement des abords de la Communauté de Commune a été présentée lors du dernier bureau communautaire.

Attractivité : La saison estivale est en préparation / Festival Bouge ton Bocage aura lieu le Week-end du 4/5 septembre à Chanverrie.

Economie : Territoire très dynamique - Mais il est apporté une vigilance sur la diminution de la surface agricole suite aux diverses constructions de bâtiments constatées.

Ressources : DGS recruté il devrait arriver en juillet

Commissions municipales

Commerce : Proxi ouvrira le 3 juin 2021 et l'épicerie fine « Les 6 saveurs » (date à confirmer)

CMEJ : Prochaine réunion le 21 mai 2021.

Fin de séance à 22h15.